



# Vivons « Saint Genis »

## Bulletin municipal n° 4

### La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi  
de 14h à 18h

Accueil téléphonique :  
04 74 70 04 83

[mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr)

### NUMEROS UTILES :

**Pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Gendarmerie** : 04 74 70 50 17

**Médecin de garde** : 116117

**Pharmacie de garde** : 3237

### SERVICES :

**Médiathèque** : 04 74 26 22 56

[mediathequestgenis@gmail.com](mailto:mediathequestgenis@gmail.com)

Mardi : 13h30 – 15h30

Mercredi : 13h30 – 16h30

Jeudi : 16h30 – 18h

Vendredi : 13h30 – 16h30

Samedi : 10h – 12h15

**Ecole publique** : 04 74 26 22 46

### Collecte ordures ménagères :

#### • Sacs noirs :

Route de St Laurent et Duerne :  
Vendredi matin

Route de Lyon : jeudi matin

Autres secteurs de la commune :  
Mardi

#### • Sacs jaunes : (voir calendrier)

Rte de St Laurent : 1 vendredi sur 2

Autres secteurs : 1 jeudi sur 2

## Compte-rendu conseil du 11/09/20

Absents : Laëtitia TEXIER (procuration à Alexis BADOIL), Sylviane FAYOT (procuration à Sandrine DRIVON)

### Règlement intérieur du conseil municipal :

La loi impose aux conseils municipaux des communes de plus de 1.000 habitants d'adopter un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent leur installation. Ce document, qui reprend principalement les dispositions législatives et réglementaires, est adopté à l'unanimité.

### Mise à disposition matériel et personnel pour la commune de Montromant :

Il est décidé de renouveler la convention précédemment établie avec la commune voisine de Montromant pour le prêt de matériel (tracteur et remorque) et la mise à disposition d'un agent communal. Ce service est facturé 100 € la demi-journée. Les interventions sont programmées les 22 et 23 septembre.

### Crise sanitaire :

Un protocole sanitaire a été mis en place concernant la location des salles communales. Ce dernier reprend évidemment l'obligation du respect des règles de distanciation, le port du masque (hors repas), piste de danse limitée à 10 personnes, pas de buvette debout. La jauge de personnes autorisées dans chaque salle a été également revue pour respecter 1 personne pour 4m<sup>2</sup> : la salle des fêtes est ainsi limitée à 50 places et la maison de l'amitié à 15 personnes.

À la vue de ces nouvelles contraintes, le club de l'amitié (incluant le club de tarot) se rencontrera désormais à la salle des fêtes au lieu de la maison de l'amitié pour respecter la jauge maximale.

Un autre protocole a été établi et signé pour l'utilisation des salles par les associations (ASSG, OSG, relaxation, voix et mouvements ....) avec la reprise des mêmes règles ci-dessus plus l'obligation de désinfection avant et après chaque utilisation du lieu.



# Compte-rendu conseil (suite)

## **Rentrée scolaire :**

47 élèves sont inscrits sur cette rentrée qui s'est bien déroulée (22 en maternelle et CP avec Romain PONCET et 25 du CE au CM avec Carine BRUNO).

Concernant les règles sanitaires, les parents doivent garder chez eux les enfants malades, un sens de circulation a été instauré afin qu'il n'y ait pas de croisement entre les 2 classes, le masque est obligatoire pour les adultes et l'aération des locaux doit être faite plusieurs fois par jour. Nous avons revu le planning des employées afin que le nettoyage et la désinfection des tables, sanitaires, matériels... soient faits chaque soir.

La cantine a rouvert ses portes également dans le respect des règles en vigueur. Une nouvelle élection du bureau de la cantine aura lieu prochainement.

La nouvelle garderie du soir (de 17h30 à 18h30) a débuté et nous ferons un point en fin d'année pour revoir éventuellement les modalités et le bien-fondé de cette garderie complémentaire.

L'école accueillera pour 8 semaines en fin d'année une stagiaire : Madame Agnès BOUILLET qui prépare un CAP petite enfance.

## **Projets et travaux en cours :**

Maison GONZALEZ : la démolition s'achève et la pose de contreforts métalliques pour le maintien de la maison mitoyenne est en cours. Les élus ont pris contact avec le Département afin que le projet d'aménagement de ce carrefour se concrétise le plus rapidement possible.

Allée des vignes : les bordures endommagées lors des travaux de juin ont été remplacées. Nous émettons des réserves sur la réception de travaux pour prendre en compte d'éventuelles détériorations cet hiver.

Acquisition terrain : un compromis de vente a été signé pour l'achat du terrain montée St Roch. Nous avons pour projet la création de parking. Afin de réaliser un aménagement optimal de cet endroit, nous demandons à la copropriété « mon village 1 » la rétrocession de 2 petites parcelles non utilisées. Nous devrions avoir une réponse prochainement.

Quartier St Roch : dès que les subventions demandées seront attribuées, nous lancerons les travaux.

Chemin du Domaine : la création d'un lotissement côté Ste Foy va forcément augmenter la circulation et les riverains s'inquiètent. En effet, ce chemin mitoyen n'est pas très large et pose des problèmes de visibilité et de sécurité (priorité à droite en agglomération). Une rencontre a eu lieu entre les municipalités de Ste Foy, St Genis et les riverains.

Afin de limiter la circulation, des panneaux « interdit sauf riverains » vont être installés. Les 2 communes et le Département réfléchissent à un aménagement de sécurité pour cette zone.

## **Comptes rendus des commissions :**

Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCDML) : Gilbert MOSNIER rappelle les principaux sujets abordés lors de la réunion du 28 juillet (création de 2 points de broyage de déchets verts pour les agriculteurs et entrepreneurs, extensions des usines BIONATIS et PRISMAFLEX à Haute-Rivoire).



# Compte-rendu conseil (suite)

Conseil Municipal Jeunes : Sandrine DRIVON dresse le bilan des actions réalisées jusqu'alors par ce petit groupe de filles. Ces dernières pourraient accompagner des ados pour des rencontres à organiser... et conserver un accès à la salle entrée village. A voir l'an prochain comment mettre en place des actions susceptibles d'être intéressantes pour nos jeunes.

Conseil Municipal Enfants : nous souhaitons remettre en place un conseil municipal enfants qui avait fonctionné sur la commune de 1996 à 2014. En effet, notre souhait est d'associer les jeunes de la commune à la vie publique de notre village en leur permettant d'exprimer leurs idées, leurs réflexions, en leur donnant les moyens de les concrétiser. De nombreuses actions avaient été conduites précédemment, notamment le balisage des circuits VTT, la mise en place d'un panneau de signalisation solaire "attention école", une réflexion lors de la création du skate parc...

Si vos enfants sont nés en 2009, 2010 et 2011, vous pouvez d'ores et déjà leur parler de cette future élection qui se déroulera en décembre prochain, et ce pour un mandat d'une durée de 2 ans. Une réunion d'information se tiendra courant octobre si les conditions sanitaires le permettent.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Chantal YVOREL donne un compte-rendu de la réunion du 22 juillet au cours de laquelle une présentation de l'association « pour une alimentation solidaire » a été faite. Une réunion sera organisée prochainement pour le colis de Noël des seniors.

Commission informations : la commission travaille sur une refonte du site internet et sur le déploiement d'un autre moyen de communication instantané pour la population.

Syndicat mixte des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) : Joseph VOLAY, fraîchement élu vice-président, rappelle l'importance de ce syndicat qui permet la production et la distribution d'eau potable depuis la nappe d'accompagnement du Rhône à Grigny.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019 s'y rapportant est approuvé à l'unanimité.

Syndicat du câble : Joachim BOURBON, titulaire, et Gilbert MOSNIER, suppléant, acceptent d'être les délégués pour la commune ; c'est la CCMDL qui adhère à ce syndicat.

## Informations diverses

Appartement T2 chemin des gardes : nos agents communaux ont terminé la rénovation ; le coût des fournitures s'élève à 1.424 € TTC. Le logement va être occupé dans les prochains jours.

Hommage : la commune a fait réaliser une plaque en mémoire de Christian RIVOIRE. Elle sera déposée sur sa tombe le 21 septembre.

Rhône Insertion (Brigades vertes) : une équipe intervient actuellement sur les chemins mais aussi pour le taillage de nos espaces verts du village (site skate parc et butte vers médiathèque).

Médiathèque : le conseil donne son accord à la CCMDL pour le renouvellement du logiciel commun et la participation communale à cette mutualisation des moyens.

**Prochaine réunion le vendredi 9 octobre 2020 à 20h30.**



# Vie municipale et associative

## **Nuisances sonores**

Différentes plaintes verbales ont été enregistrées en mairie au cours de l'été pour des « débordements » lors de rassemblements familiaux ou d'amis (cris, musique...). Il est tout à fait inacceptable que ces débordements perdurent une grande partie de la nuit et parfois jusqu'au petit matin.

Nous vous rappelons quelques règles simples :

- De jour comme de nuit, aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition et son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage.
- Le tapage nocturne n'a pas besoin d'être répétitif, intensif et durer dans le temps pour être réprimé.

**Le dialogue est la meilleure des solutions** mais si vous le jugez nécessaire, vous pouvez contacter la gendarmerie de St Laurent de Chamousset. Tous ces manquements sont verbalisables. En l'absence de police municipale, seule la gendarmerie est habilitée à dresser un procès verbal sur la commune.

La vie en société demande des efforts mais elle est tellement plus agréable si chacun respecte quelques règles de bon sens et de savoir vivre.

## **Déclaration annuelle de ruches : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**. Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, en ligne**, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr).

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre).



# Vie municipale et associative

**NOUVEAU!!**

**A L'OSG**

**POLE FITNESS**

Cours privés et semi privés  
A partir de 16 ans

Cours d'essai gratuit\*

Plus d'infos:  
delphine.lesne@hotmail.fr  
06.64.85.47.59  
Instagram: poledance.delphine

**OSG**

\*Si achat d'un abonnement

## **« Nouveau à Saint Genis l'Argentière ! Cours de Pole Fitness en partenariat avec l'OSG :**

En cours de pole fitness, vous apprendrez des figures acrobatiques et des enchaînements dynamiques. Vous développerez votre musculature, votre souplesse et votre élégance tout en vous amusant ! Vous serez accompagnées par Delphine, professeure diplômée au passé gymnaste et danseuse de modern jazz.

Cours d'essai à 10€ par personne, offert si vous achetez un abonnement.

Cours particuliers et semi-privés jusqu'à trois personnes, à la salle des sports ou à domicile. Créneau horaire à la demande.

Pour plus d'informations ou réservation, veuillez contacter Delphine par e-mail [delphine.lesne@hotmail.fr](mailto:delphine.lesne@hotmail.fr) »

**Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) :** Alexis BADOIL, Maire et membre de droit, indique que de nouveaux statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 28 août.

Le bureau est composé dorénavant de 9 membres, le président est Gérard MARINIER.

**Médiathèque :** une exposition sur « la mairie » va être proposée avec explications et visite le 26 septembre (voir affiche en page 7).

**Amicale Sportive de Saint-Genis (ASSG) :** « à l'issue de son assemblée générale le 4 septembre, c'est Raynald JARJAVAL qui a été élu président ; cette année l'ASSG compte 97 adhérents. L'association a décidé de ne pas organiser la randonnée pédestre cette année. »

**JAQUADI :** « La bourse aux vêtements, jouets et puériculture qui n'a pas pu avoir lieu au printemps dernier a été reprogrammée, avec un protocole sanitaire, le samedi 7 novembre prochain de 9h à 16h.

Retrait du règlement et des étiquettes à partir du 15 septembre auprès d'Andréa 06.79.45.66.34 et de Cindy 06.17.55.07.45.

Dépôt des articles le mercredi 4 novembre de 9h à 18h – retrait des invendus le dimanche 8/11 de 10h à 12h.

L'association est à la recherche de bénévoles pour les journées du 4 et du 7 novembre – merci »

- Réalisation de la publication par la commission Informations
- Lettre éditée et imprimée par la mairie



# Focus

## RADIO MODUL

Vous avez certainement entendu parler de Radio MODUL, la radio des Monts du Lyonnais, qui émet sur le 98.7 en FM temporaire et toute l'année en webradio.

A l'origine, cette radio était l'idée de quelques adolescents originaires de St Genis l'Argentière, Souzy et Longessaigne, qui se réunissaient dans un garage, dans les années 90 ! Puis, en mars 2015, ces mêmes ados devenus adultes ont lancé leur webradio : Radio MODUL était née ! Depuis 2018, le CSA autorise également MODUL à émettre en FM sur le 98.7 près de 9 mois par an.

Alors, même si le succès de "MODUL" ne doit pas tout à St Genis l'Argentière, saviez-vous que la commune partage avec cette radio des liens privilégiés ?

✓ 4 bénévoles de Radio MODUL résident ou sont originaires de notre commune, dont le président et le vice-président de cette radio associative.

✓ un des deux émetteurs FM est implanté sur l'église de St Genis, suite à l'accord du conseil municipal précédent en 2018, d'où une couverture FM presque totale pour les st Genoïis.

✓ dans cette convention, il est stipulé que certaines associations de St Genis peuvent bénéficier gratuitement d'une campagne de communication sur cette radio, encore une occasion de faire parler du dynamisme de la commune.

Et puis, le studio n'est pas loin, il se situe à Souzy. Alors, si vous voulez en savoir plus, ou rejoindre notre équipe sympa de bénévoles, n'hésitez pas : [radiomodul.fr](http://radiomodul.fr) ou [contact@radiomodul.fr](mailto:contact@radiomodul.fr)

## Etat Civil

### NAISSANCES :

Le 12 août est né **Lucas PINAULT**.  
Félicitations à sa maman Marie PINAULT.

Le 17 août est né **Mathéo COUTURIER**.  
Félicitations à ses parents Maxime COUTURIER  
et Mathilde RIBEIRO.

Le 26 août est née **Laya VOLAY**.  
Félicitations à ses parents Yohan VOLAY  
et Léa POULMANE.



### MARIAGES :

Le 1<sup>er</sup> août :  
**Valérie GUINGARD et Sébastien VACHER.**

Le 29 août :  
**Christelle THEYSSIER et Alexis BADOIL.**

Tous nos vœux de bonheur.